



LES AGENTS DU CH LAVAUUR DOIVENT ÊTRE PROTEGES SOIGNER OUI, MAIS PAS AU DETRIMENT DE NOTRE SANTE, DE CELLE DES PATIENTS ET DE NOS PROCHES !

La CGT continue son action syndicale pour veiller au respect des droits, mais aussi pour que des mesures adaptées soient mises en place conciliant obligation d'accueil et respect des procédures de sécurité dues aux patients mais aussi aux agents du CH Lavour : soignants toutes catégories confondues, sans oublier la filière administrative, logistique et ouvrière.

Certes, il faut d'abord gérer la crise sanitaire.

Mais les agents du CH Lavour comme de partout ailleurs en France ne se contenteront pas de belles promesses et de remerciements, qui risquent d'être oubliés une fois la pandémie passée.

Ils attendent des actes concrets qui amélioreront réellement de manière pérenne leurs conditions de travail, de vie et la qualité de la prise en charge des patients qui sont confiés à l'hôpital public.

Globalement sur le CH Lavour il y a actuellement un problème de communication. Il y a beaucoup d'inquiétudes qui nous remontent mais aussi de plus en plus de doutes...

Nous avons rencontré le Directeur le 1/04/20 à 17 heures. C'est la moindre des choses en ces temps de crise pandémique ! Présents : 2 CGT, 2 FO, la DRH et le Directeur.

Voici les nombreux points abordés par la CGT :

1. Nombre de patients COVID+ à ce jour : 6 (+ 1 depuis) et 6 patients en attente de résultat du test.

2. Etat des lieux des ressources en matériel :

Le Directeur assure que nous avons tout ce qu'il faut. Nous avons demandé une communication chiffrée.

3. Port de masque FFP2 dans les services dédiés COVID+ mais aussi dans les services personnes âgées :

Nous demandons ce port systématique dans ces unités. Les masques chirurgicaux sont des masques anti-projection de base. **Ils ne protègent pas ceux qui les portent**, mais empêchent ces derniers de contaminer d'autres personnes par leurs postillons.

Les FFP2 sont, eux, des masques de protection respiratoires à destination du personnel soignant.

Seuls les FFP2 protègent leurs porteurs. En cas de pandémie, ils doivent être distribués à tous les agents du CH Lavour les plus exposés et à ceux qui s'occupent des patients les plus fragiles, avec comorbidités.

Le Directeur avance pour l'instant les « recommandations » officielles qui viennent masquer, de l'avis de nombreux observateurs, l'impéritie du pouvoir politique face à cette crise sanitaire. La réponse n'est pas suffisante pour la CGT. Le Directeur s'est emporté. Il n'a pas accepté que la CGT lui dise de ne pas relayer les arguments officiels qui viennent nous expliquer en clair comment nous passer de ce dont nous avons besoin impérativement. Il a trouvé nos accusations infondées...

Il envisage tout de même de réfléchir à notre demande. Pas trop longtemps, cela vaudrait mieux pour les agents et certains patients très fragiles du pôle personnes âgées ou de psychiatrie.

4. Pôle personnes âgées :

Suite à l'intervention du Ministre de la Santé en date du 28/03/20 la CGT demande que soient réexaminées les organisations de l'EHPAD et de l'USLD (confinement plus individualisé et port du masque FFP2, dépistage systématique des soignants et des patients).

5. Dépistage des agents du CH Lavour sur notre établissement :

Il n'y a rien de prévu à ce jour. C'est anormal. Il a été envisagé que le service des ados soit une unité de dépistage pour les patients et les soignants (que de la psychiatrie !!) Nous demandons confirmation de cette possibilité. Le Directeur ne semblait pas au courant ! Pourquoi ?

La CGT demande des modalités de dépistage locales pour **TOUS** les agents symptomatiques.

Là aussi le Directeur renvoie aux « recommandations officielles ».

Pour lui les agents doivent se rendre chez leur médecin puis dans un labo avec une ordonnance...

Nous avons insisté pour qu'un dispositif soit instauré.

6. Autorisation Spéciale d'Absence :

La CGT avait demandé ces ASA dès le 16 mars par mail au Directeur et au CHSCT du 20 mars. Donc bien avant qu'elles ne soient enfin proposées... Nous avons d'ailleurs renseigné et rassuré de nombreux agents.

- https://www.cgt-chlavour.fr/Demarches-et-demandes-CGT-CH-Lavour-suite-a-une-cellule-de-crise-COVID-19-18-03-20_a1696.html
- https://www.cgt-chlavour.fr/Compte-rendu-du-CHSCT-extraordinaire-special-COVID-19-du-20-mars-2020-24-03-20_a1702.html

Pour rappel les agents en ASA : aucune perte de salaire, ni de prime. Les ASA ne génèrent pas de RTT. Les agents sont à la disposition de l'employeur qui peut les rappeler si besoin.

7. Reconnaissance maladie professionnelle des agents COVID+ :

La CGT avait formulé cette demande toujours dans notre mail du 16/03 et au CHSCT du 20/03/20. Le Directeur était en désaccord avec nos demandes le jour du CHSCT.

Nous avons raison d'insister puisque désormais cette reconnaissance est effective.

Nous avons demandé qu'une note de service soit publiée pour expliquer aux agents la marche à suivre.

Ces derniers doivent absolument se signaler à la DRH pour faire valoir leur droit à savoir : Maintien intégral du salaire + droit au remboursement des honoraires médicaux et des frais directement entraînés par la maladie ou l'accident.

8. Point absentéisme

Nous avons demandé des précisions détaillées : Agents en maladie, ASA et nombre d'agents COVID+

La DRH nous a communiqué un chiffre global : 24% d'absents.

Problème ce pourcentage englobe les arrêts maladie et les ASA ! Ce qui est étrange puisque les agents en ASA l'ont été sur décision de la Direction : réduction de la voilure de certains services et fermetures d'autres... Nous avons demandé des données plus précises...y compris sur le nombre d'agents COVID+.

Les réponses sont trop vagues. Nous demandons aux agents COVID+ de se déclarer à la DRH. C'est important pour vos droits.

9. Agents en attente du résultat du test : Ils sont en maladie. Le jour de carence est actuellement suspendu

Conclusion

Nous voulons que tous les agents soient protégés. Il faut pour cela des moyens adaptés. Nous les demandons. Cela ne peut pas être autrement.

Le Directeur précise que lui et son équipe ne ménagent pas leurs efforts. Nous en prenons acte.

Mais la CGT rappelle qu'il est hors de question que les agents soient mis en danger et paient de leur santé les politiques d'économies et d'austérité qui nous mettent en grande difficulté aujourd'hui.

Nous sommes toutes et tous des professionnels ayant choisi de travailler dans l'hôpital !

Nous connaissons nos droits et nos obligations. On peut compter sur nous.

Mais nous avons le droit à la protection pour exercer nos missions

N'hésitez pas à contacter la CGT par mail ou en passant par le standard.

CéGéTez vous et mêlez vous de votre hosto !

Permanence le mardi de 9 h à 16 h. tél. : 05 63 83 30 38 ou 3038 Mail : cgt.chlavour@wanadoo.fr

Retrouvez de nombreuses infos sur notre site internet : www.cgt-chlavour.fr